



# Positionnement de l'Uniopss

Contrats à impact social

*Parce que chaque jour l'innovation et la créativité associatives sont au cœur des préoccupations de notre Union.*

*Parce que chaque jour ses membres inventent de nouvelles façon de construire avec les personnes les plus fragiles des réponses solidaires et émancipatrices, parce que le contexte actuel génère de nombreuses situations de précarité et de vulnérabilité qui imposent à tous de rechercher des solutions innovantes mieux adaptées aux besoins avec des coûts maîtrisés, l'UNIOPSS est attentive à l'existence de possibilités réelles d'expérimentation pour favoriser le progrès social.*

*Parce qu'au niveau international, il devient de plus en plus manifeste que progrès social comme économique ne résulteront pas d'une financiarisation accrue, parce que les effets pervers de plusieurs décennies d'une marchandisation rampante affectant la protection et l'action sociale sont désormais bien documentés, l'UNIOPSS reste vigilante à l'impact de ces évolutions sur le respect des droits et de la dignité des personnes.*

- C'est pourquoi, l'UNIOPSS s'étonne de la précipitation gouvernementale à lancer l'appel à contrat à impact social (CIS) sans concertation préalable avec les acteurs de la société civile directement concernés et singulièrement, avec les associations de solidarité et le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire. Alors même qu'aucun pays ayant expérimenté des « social impact bonds » n'a été jusqu'au terme du processus et à son évaluation et que sont soulevées des questions essentielles, le choix d'une démarche opaque favorise l'influence des considérations idéologiques, le jeu des groupes de pression et les risques de conflits d'intérêts. La démarche s'éloigne incontestablement de l'esprit de la charte d'engagement réciproque signée avec l'Etat le 14 février 2014.
- L'UNIOPSS demande expressément à être désormais partie prenante, avec d'autres mouvements associatifs, du processus de sélection des réponses à l'appel à projet, du suivi de sa mise en œuvre et des démarches d'évaluation, compléments nécessaires à ce type d'expérimentation.
- Compte tenu des risques repérés et exprimés par des experts nationaux ou internationaux (rapport de l'OCDE, du HCVA), l'Uniopss demande que la puissance publique soit extrêmement vigilante à ce que les publics concernés par les projets financés par des CIS ne soient pas des échantillons non représentatifs des besoins réels et de la complexité des situations humaines accueillies ou accompagnées par les associations de solidarité. Sur les cohortes étudiées, expérimentales et témoins, elle insiste pour que celles-ci soient homogènes et s'inscrivent avec les mêmes individus dans la durée, où que, face à un public trop volatile, d'autres modes d'évaluation avec des garanties scientifiques sérieuses soient mises en place. A l'évidence, la qualité de l'évaluation est le point critique des CIS.
- Sur le fond, l'Uniopss sera vigilante à ce que la rémunération du financeur privé qui assume le risque soit plafonnée à un niveau maximal correspondant l'économie budgétaire effectivement réalisée par la collectivité, si elle avait été à sa charge. Comment répondre aux craintes exprimées que l'engagement financier de la puissance publique dans ces contrats n'ait pour conséquence à terme qu'un transfert au détriment des dépenses d'action sociale, y compris quand elles sont obligatoires ?
- Enfin, l'UNIOPSS souhaite qu'un programme de recherche et des débats soient organisés avec des universitaires et des chercheurs (économie, gestion, politique, sciences sociales), des acteurs de la finance solidaire et de l'action sociale, sur les questions relatives à la place des financements privés, à leurs formes et à leur impact sur les modèles socio-économiques des acteurs de l'ESS, sur les pratiques d'action sociale et sur leurs conséquences éthiques.
- S'appuyant sur l'expérience de ses membres qui s'engageront dans des CIS, l'UNIOPSS souhaite contribuer à l'évaluation de ce nouveau dispositif en ouvrant d'autres perspectives vers des voies alternatives pour l'expérimentation et l'innovation nécessaires au renforcement du progrès social.

# L'Uniopss

## Unir les associations pour développer les solidarités

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de rassembler, défendre et valoriser les acteurs privés non lucratifs qui œuvrent en faveur des personnes vulnérables et fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion...). Ancrée dans un réseau de 21 unions régionales et d'une centaine de fédérations, unions et associations adhérentes nationales, l'Uniopss représente 75 % des intervenants non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social



---

### *Les valeurs qui nous rassemblent*

- ➔ Primauté de la personne
  - ➔ Non lucrativité
  - ➔ Solidarité
  - ➔ Egalité dans l'accès aux droits
  - ➔ Participation de tous à la vie de la société
- 

**Contact :** Morgane Dor, Conseillère technique Europe / Vie Associative à l'Uniopss

☎ : 01 53 36 35 26 ✉ : mdor@uniopss.asso.fr